

MODALITÉS DE PARTICIPATION AU STAGE :

1. Toute inscription doit être accompagnée du **formulaire d'inscription dûment complété** ainsi que d'un montant de **200\$ non-remboursable** correspondant aux frais d'inscription. Le premier dépôt doit ensuite être effectué au maximum **6 mois avant la date de départ** et le montant doit correspondre au montant requis par la compagnie aérienne pour la réservation du billet d'avion (variable selon la destination). Si ce délai de paiement n'est pas respecté et que cela engendre des frais supplémentaires, T.E.A.M. se réserve le cas échéant le droit de modifier le coût du stage en fonction de la différence du coût du billet d'avion (ex : 100\$ de plus par participant). Quant à lui, le dernier paiement doit être effectué **au plus tard un mois avant le départ**, sans quoi T.E.A.M. pourrait interdire au stagiaire de participer audit stage. Les paiements peuvent se faire en argent comptant, par virement bancaire ou par chèque à l'attention de : TOUS LES ENFANTS DE L'AUTRE MONDE, 640 rue Langlois, bureau 4, Terrebonne (Qc), J6W 4P3. À noter que dans le cas d'un chèque sans provision, des frais de 20\$ s'appliquent.
2. **Le montant total à payer inclut** les formations pré-départ et de retour, le billet d'avion A/R, les frais de transport, d'hébergement, de repas et ceux reliés aux activités de la programmation du stage, de même que l'encadrement par un(e) accompagnateur(trice) de T.E.A.M. durant toute la durée du séjour.
3. Les frais de passeport, de vaccination, d'assurance voyage (assurance santé obligatoire : preuve pouvant être exigée sur demande), de visa d'entrée, de frais de réciprocité, de taxe d'aéroport, d'alimentation à l'aéroport ainsi que les dépenses personnelles – autres que celles prévues à la clause 2 – sont à la charge des participant(e)s. Dans le cas d'un changement de nom ou d'un ajout/retrait de participant(e)s à la suite de l'achat des billets d'avion, T.E.A.M. n'est pas responsable des frais engendrés, ceux-ci étant chargés à l'école ou au partenaire jeunesse.
4. Pour un groupe jeunesse de 16 à 20 participant(e)s, T.E.A.M. s'engage à payer 50% des frais de stage pour un adulte responsable de l'école (ex : 1250\$ sur un stage de 2500\$). Dans le cas d'un groupe comportant de 21 à 25 inscriptions, le 50% initial s'applique et une gratuité s'ajoute. Pour un groupe de 26 participants ou plus, au total 2 gratuités sont offertes. À noter que si le nombre d'inscriptions convenues venait qu'à diminuer, T.E.A.M. se réserve le droit de réviser à la baisse les gratuités en fonction des données mentionnées ci-haut.
5. Les sessions de formation « pré-départ » sont **obligatoires** pour tous. T.E.A.M. se réserve le droit de refuser la participation au stage si le ou participant(e) a une ou plusieurs absences non motivées à l'une des sessions de formation. Les séances de formation offertes par T.E.A.M. sont adaptées et développées en fonction de l'approche de travail de rue, modèle d'intervention préconisé dans le cadre des stages pour rejoindre les enfants et les jeunes. Toutefois, T.E.A.M. se réserve le droit de modifier et d'adapter le cadre et les activités de formation en fonction des particularités du groupe.
6. Si l'une des conditions mentionnées ci-dessus n'était pas respectée ou si un des participant(e)s n'adhère pas aux différentes valeurs et principes de l'organisme, T.E.A.M. se réserve le droit de refuser la participation à un stage. Dans ce cas, les modalités de remboursement décrites au point 7 s'appliquent également.
7. **Toute annulation faite par le ou la participant(e)** doit être signalée dans les plus brefs délais et stipuler clairement les motifs de l'annulation. Le prix du billet d'avion n'est pas remboursable par T.E.A.M. si l'annulation est faite après l'achat. Tous les pourcentages énumérés à la suite exclus donc le coût du billet d'avion dans le montant du calcul. Cela dit, en raison des dépenses encourues ainsi que des réservations effectuées, T.E.A.M. ne peut rembourser que 25% des frais de participation pour une annulation effectuée de 3 mois à 2 mois avant le départ ou 10% des frais de participation pour une annulation effectuée de 2 mois à 14 jours avant le départ. Si l'annulation est faite moins de 14 jours avant le départ, la totalité des frais de participation n'est pas remboursable. Il est donc de la responsabilité de chacun des participant(e)s de souscrire à une assurance annulation afin de pouvoir bénéficier d'un remboursement supplémentaire le cas échéant.
8. Si la situation d'un pays n'est pas jugée suffisamment sécuritaire (catastrophe naturelle, troubles sociaux ou politiques importants, etc.), T.E.A.M. se réserve le droit de reporter un stage ou d'en modifier la destination. Dans ce cas, T.E.A.M. s'engage à aviser les participant(e)s dans les plus brefs délais et à leur proposer une alternative similaire (détails à discuter le cas échéant).
9. Durant le stage, T.E.A.M. se réserve le droit de retirer du groupe ou de limiter l'accès à certaines activités à un(e) participant(e) si celui-ci ou celle-ci ne répond pas ou n'agit pas en fonction des valeurs éthiques et des principes établis dans le cadre de nos activités de stage. Un formulaire existe afin de gérer cette situation exceptionnelle.
10. T.E.A.M. n'assume pas la responsabilité concernant la vaccination, la validité du passeport, la validité de l'assurance voyage et les bagages. De plus, T.E.A.M. se décharge de toute responsabilité concernant des incidents ou des accidents liés au non-respect des décisions de l'accompagnateur(trice) pendant le stage.
11. Le district judiciaire applicable en cas de conflit entre les parties est le district judiciaire de Joliette.
12. La présente constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivants du Code civil du Québec.
13. Les parties ont signé la présente transaction en toute bonne foi, et non sous l'effet de la pression et/ou de menaces, et les parties ont eu la possibilité de consulter un conseiller juridique indépendant au sujet de la présente transaction avant le jour de la signature.

J'accepte les conditions mentionnées ci-haut et je m'engage à prendre connaissance des valeurs et du code d'éthique de l'organisme. Je m'engage aussi à effectuer le paiement complet avant mon départ outre-mer.

Signature du participant(e) _____ Date : ____/____/____

Signature d'au moins un des parents (lorsque le ou la participant(e) a moins de 18 ans)
